

La Gazette des trois clochers

n°7 Juillet 2022.

COMMUNE DE BREUVANNES EN BASSIGNY.



L'été s'offre à nous. C'est le temps des retrouvailles en famille, entre amis, entre voisins. C'est aussi un moment de détente.

Après cette période sanitaire complexe, chacun a pu apprécier de se rencontrer à nouveau autour de festivités ou de rencontres associatives.

Même si le contexte est parfois morose et les conditions économiques difficiles, nous sommes sûrs que vivre dans notre ruralité est un atout.

Parfois, certains se questionnent, s'inquiètent et les résultats paraissent dans les urnes ou à travers l'abstention. Nous l'avons constaté dans les résultats des échéances électorales de ce printemps 2022. Ce sont des choix démocratiques.

Elus locaux, nous devons travailler avec nos élus départementaux et nationaux car nos budgets communaux sont eux aussi impactés par les décisions politiques.

Je vous assure que notre ligne de conduite reste dictée par et pour l'intérêt général.

Dans ce contexte, votre Conseil Municipal vous représente, reste optimiste et persiste à croire et que « La vie est ici ».

Ne vous laissez pas gagner par la morosité et soyez assurés que vos quinze élus, de Breuvannes, Colombey, et Meuvy font des choix concrets et agissent pour que chacun puisse continuer de vivre bien et mieux dans notre commune.

Les atouts de notre ruralité et de notre commune doivent être une évidence et vous enjoignent à demeurer positifs.

Vous pourrez, dans cette gazette, prendre connaissance de nos réalisations, de nos choix et de nos projets.

Je vous souhaite bonne lecture et un bel été, dans notre nature verdoyante, paisible et accompagnés par vos proches.

Le Maire, Sylvie Parot .

La rénovation des luminaires dans nos trois communes s'achève.

Le remplacement des luminaires dans les trois communes se termine, avec six mois de retard par rapport à notre calendrier prévisionnel dû aux difficultés d'approvisionnement des entreprises (en composants électroniques).

Un renforcement des points lumineux dans les zones sombres et les intersections a été réalisé pour le confort et la sécurité des piétons et surtout pour les enfants utilisant les transports scolaires.

Quelques chiffres : 152 luminaires et leurs supports ont été remplacés et installés pour la commune de Breuvannes, 53 pour la commune de Colombey les Choiseul, et 40 pour la commune de Meuvy.

C'est un investissement, à hauteur de 170 000 €, pour lequel le dispositif de subventions du SDED 52, nous a permis de réaliser ces travaux nécessaires, avec un reste à charge pour la commune à hauteur de 62 000 €.

L'aménagement de la place en face de la Poste à Breuvannes va bientôt être entrepris, dans ces travaux il est prévu la mise en place d'un éclairage de la voirie et le remplacement des projecteurs de mise en valeur de l'église par des appareils beaucoup plus sobres en énergie.

L'éclairage public est devenu homogène, avec un meilleur visuel et ces aménagements permettront de consommer moins d'énergie électrique.

Nous vous remercions pour votre patience durant ces travaux et nous remercions l'entreprise Gars Regnier ainsi que les agents techniques du SDED pour leur professionnalisme et la qualité de leurs interventions. : en photo ci-contre avec Jean-Michel Simon, Conseiller Municipal, en charge de l'éclairage public.



La rénovation des zingueries de la Chapelle Saint Hilaire



Un important travail de rénovation des zingueries de la Chapelle Saint Hilaire a eu lieu afin de maintenir ce site dans un bon état de conservation .

Ce lieu pourra faire l'objet d'animations au travers de différentes manifestations.

Les travaux ont bénéficié de l'octroi de subventions de l'état et du GIP Haute Marne auxquels nous adressons nos remerciements.



Deux places sortiront de terre.

La Commune de Breuvannes-en-Bassigny a acquis (en 2018 et 2019) deux terrains et a fait démolir deux maisons qui « menaçaient ruines » et rendaient dangereuse la circulation des usagers : l'un à Breuvannes et l'autre à Meuvy.

Le Conseil Municipal prévoit d' aménager ces espaces : le 22 juin 2022, nous avons délibéré pour la création de deux places au centre de nos villages.

Ces places se veulent des espaces de détente, accessibles à tous : habitants et visiteurs.

Nous souhaitons améliorer « le bourg centre » et notre cadre de vie, en permettant et agrémentant, l'accès aux services et aux commerces.

Il s'agit :

- d'une mise en valeur patrimoniale et touristique :



A Breuvannes : face à l'église Saint Rémy, au pied de l'arche marquant l'ancienne frontière France Lorraine, dans le berceau des Saintiers du Bassigny et sur le parcours de la « Meuse à vélo ». Des places de stationnement complémentaires sont prévues.

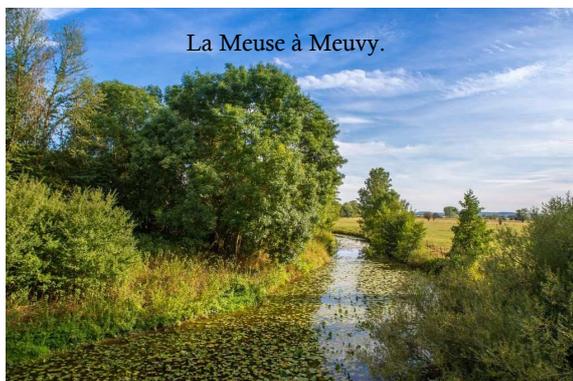
A Meuvy : l'aménagement porte davantage sur la richesse environnementale, sur le paysage et le patrimoine historique : valorisation du clocher tors, des hommes illustres nés dans le village (Emile Richebourg et Gustave Dutailly) et de la Meuse, fleuve éternel et en devenir.

Ces atouts historiques et touristiques seront mis en valeur via une information et des panneaux signalétiques.

- d'aménager ces lieux tout en alliant paysage et fonctionnalités, avec un choix de végétaux spécifiques, du mobilier urbain adapté et un éclairage des églises voisines.

Cette action se veut dédiée à la dynamisation de nos villages.

Les Maires et une commission d'élus « aménagements paysagers » : Martine Georges, Éric Thiébaud, Jean-Michel Simon et Marc Marlaud suivront d'un œil averti ces travaux.



Propreté et environnement : l'affaire de tous.

Durant la dernière semaine du mois de juin 2022, les employés municipaux ainsi que le Conseiller Municipal Loic Lallemand ont nettoyé l'emplacement des conteneurs à papiers et verres. Dans le même temps, nous avons fait installer un nouveau conteneur à papiers. A Breuvannes, nous avons, dorénavant, trois conteneurs de chaque afin de satisfaire au plus près les besoins des citoyens.

Nous vous rappelons que les conteneurs ne doivent recevoir que des verres et des papiers. Pour les bennes à papier, il n'est admis que les petits cartons (cartons de pots de yaourts, de pack de bières, etc..). Les gros cartons d'emballage (protection de meubles, de déménagement, etc...) sont à déposer en déchetterie. Il est interdit de déposer quoi que ce soit à proximité des conteneurs (des jouets, des vêtements, de la vaisselle, des déjections canines, etc ... y ont été retrouvés) .

Les employés municipaux nettoient régulièrement cet endroit suite à ces incivilités. Cela prend du temps et par conséquent coûte à la commune. Il s'agit là d'un manque de respect envers nos agents et nos concitoyens. La mairie va apposer un panneau avertissant les usagers des peines possibles. Les personnes non respectueuses pourront être verbalisées et le nettoyage pourra être facturé.

Les articles R632-1, R634-2, R635-8 et R644-2 du code pénal prévoient des amendes de 35 à 1500 € en cas de dépôts « d'ordures, de déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit ... » dans des lieux inappropriés et non prévus à cet effet.

Eric Falentin, Conseiller Municipal, en charge de la propreté et de l'assainissement, ci-dessous avec Dominique Gavignet, employé communal.

Rappel du Conseil Municipal du 22/06/22.

« Les employés municipaux reçoivent leurs missions du Maire, des Maires délégués et de l'Adjoint. Les administrés n'ont pas à interpeller directement les agents sur leur lieu de travail. Les demandes doivent être formulées à la Mairie »

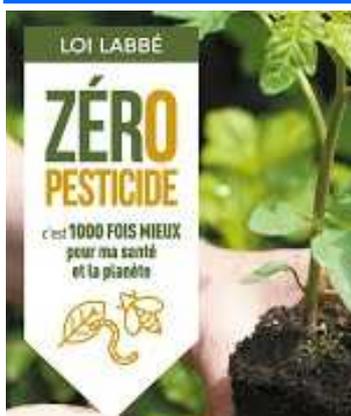
Nous vous remercions pour votre compréhension.



Loi Labbé, changement au 1er juillet 2022.

« Depuis le 1er janvier 2017, la Loi Labbé interdit l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ouverts au public et dont la gestion relève du domaine public ou privé de l'Etat, des collectivités et de leurs groupements ou des établissements publics. » De nouvelles interdictions sont intervenues depuis le 1er juillet 2022.

A Breuvannes en Bassigny, nous sommes concernés quant à la gestion des nos trois cimetières. De nouvelles pratiques doivent être mises en place et tous, nous devons nous adapter. Le Conseil Municipal, en concertation avec les employés municipaux envisage de nouvelles solutions.



La communication avec nos citoyens :

Vous êtes habitants de Breuvannes en Bassigny, usagers de l'administration, vous avez une question : vos élus et le secrétariat de mairie vous accueillent pour vous informer :

Le secrétariat est ouvert au public, les lundis, mardis et jeudis de 9H à 12H et de 15H à 17H ainsi que les mercredis de 09H à 12H.

Vous pouvez retrouver les « actualités » sur notre site internet :

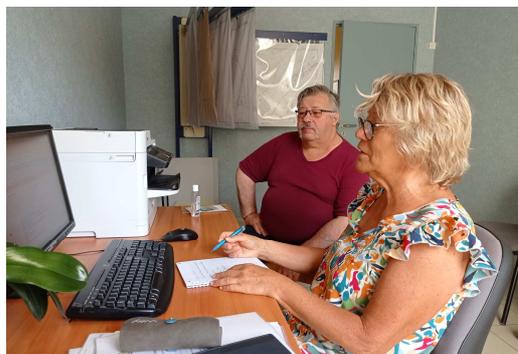
<https://www.breuvannes-en-bassigny.fr> , et sur notre page Facebook (Commune de Breuvannes en Bassigny).

De manière plus conventionnelle : les tableaux d'affichages sont là pour vous tenir informé des décisions prises en Conseil Municipal.



Le point PANDA est sollicité régulièrement et Martine Georges, conseillère municipale peut vous accompagner (sur rendez-vous) dans vos démarches administratives.

Pour vos cartes d'identité, passeports et autres titres sécurisés, le PANDA peut vous accompagner dans la constitution de votre dossier en ligne.



**Le secrétariat de mairie sera fermé
du 05 au 26 août 2022.
Réouverture le lundi 29 août 2022.**



Un service en plus pour les familles :

Depuis le 1er janvier 2022, une offre de garderie périscolaire est venue enrichir l'offre de services proposée aux familles.

Renseignements utiles :

Groupe Scolaire Jean-Baptiste Bollée: pour toute question concernant la scolarisation de vos enfants : 03 25 31 38 40.

Communauté de Communes Meuse Rognon : pour les inscriptions à la cantine ou à la garderie : 03 25-02-74-86., par mail à periscolaire@meuserognon.fr, <https://meuserognon.fr>



Ralentissez !!



Un arrêté limitant la vitesse à 30 km/h devant l'usine Rostan et le Groupe Scolaire est en vigueur depuis le 1er janvier. La sécurité des piétons et notamment des familles et des enfants sur le chemin de l'école est une priorité pour tous.

Chacun est incité à lever le pied, des contrôles de vitesse sont prévus.

La musique s'invite à Meuvy.

Le samedi 4 juin, Meuvy était en fête car le concert prévu depuis deux ans en étroite collaboration avec Jean Baptiste MEDARD et l'association « JBM Music Events » a enfin pu avoir lieu.

Plus de 100 personnes, venues souvent de loin, ont pu écouter deux jeunes artistes d'origine sud américaine : Julian RINCON et Abraham GOMES.

Ils ont enchanté nos oreilles avec un répertoire baroque, souvent venu de Colombie, d'Argentine, du Pérou, de Bolivie ou d'Equateur.

Le concert était entrecoupé d'explications sur la musique interprétée, ses origines et sur les différents instruments de musique utilisés.

A la fin du concert, l'ovation faite aux musiciens et les nombreux rappels ont démontré la satisfaction des spectateurs.

Espérons que les années à venir nous permettrons d'organiser à nouveau des concerts dans notre belle église dotée d'une bonne acoustique... et, pourquoi pas, de revoir Julian et Abraham.



Vos clubs sportifs vous attendent de pied ferme à la rentrée !!

La pratique d'une activité physique permet d'être bien dans sa tête et dans son corps.

Nous soutenons l'implication des bénévoles à travers la mise à disposition de locaux et de subventions. La communauté de Commune s'engage également avec le versement d'une subvention de 1 000 € au club de FOOT et 1 020 € au club de Judo.



Pour le judo : contacter
Nadia Georges au
06 40 41 12 83

« Le Pass'Sport » : Pensez-y et faites votre démarche en ligne :

<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/>

C'est une allocation de rentrée sportive de **50 euros** par enfant/jeune adulte éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive éligible pour la saison 2022-2023.

Pour le foot : contacter
Sébastien Théveny au
06 30 09 48 72.



Pour vous divertir : sports ou loisirs : d'autres clubs et associations existent, renseignez-vous en mairie.

Nouveau commerce : arrivée prochaine d'une fleuriste

La municipalité a choisi d'apporter son soutien à une jeune femme qui cherchait un local pour développer son activité de fleuriste. La commune a entrepris des travaux de rénovation, notamment des huisseries, afin de louer le bâtiment situé au 02 grande rue, face à la mairie. L'ouverture « des Fleurs d'Héra » est prévue début septembre 2022.

La commune souhaite réussite à cette jeune entrepreneuse et nul ne doute qu'un nouveau commerce répondra aux besoins de la population et permettra un nouveau dynamisme en cœur de village.

Transport scolaire pour les lycéens à Breuvannes : changement de lieu.



Le départ des lycéens les lundis matins et leur retour les vendredis soirs auront lieu devant le groupe scolaire Jean Baptiste Bollée. La circulation et la sécurisation y sont plus adaptées.

Fête patronale à Breuvannes

le dimanche 21 août .

Vide grenier à Colombey

le dimanche 28 août.

Bénévolat à la bibliothèque.

Josette, nouvelle bénévole vous accueille entourée des fidèles animatrices. La bibliothèque sera ouverte les mercredis 13, 20 et 27 juillet pour vos lectures estivales.

Fermeture en août et réouverture le mercredi 31 août.



Merci pour vos sourires !!

Festivités du 14 juillet 2022.

A Colombey les Choiseul : le 13 juillet, barbecue et feu d'artifice. Le 14 : repas à midi.

A Meuvy : le 14 juillet après-midi : animations et jeux.

13 et 14 Juillet à BREUVANNES
ORGANISÉ PAR BREUV'ANIM

13 juillet : Repas et bal avec animation DJ à partir de 19h-80 à la salle des fêtes suivi du traditionnel feu d'artifice offert par la municipalité

Menu:

- Apéritif Offert
- assiette de terrine
- Jambon à la broche sauce Moutarde et Gratin Dauphinois
- Salade fromage
- Tartelette aux fraises

Adults 20€
Enfant 10€

Réervations avant le 7 juillet.
Téléphone: 06.74.06.15.88
E-mail: 06.43.30.24.68

14 juillet : Jeux pour tous à partir de 15h suivi du goûter offert aux enfants et traditionnel apéritif offert.

NOUVEAUTE A BREUVANNES

Le CMES vous propose
dès **SEPTEMBRE 2022** un
PROGRAMME D'EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT ET MALADIES CHRONIQUES

PUBLIC CIBLE :

Ce programme, gratuit, s'adresse aux personnes :

- Atteintes de **CANCER** en traitement ou en rémission,
- **DIABETIQUES** de type 1 et 2,
- Atteintes de **MALADIES CARDIOVASCULAIRES**,
- En **SITUATION D'OBESITE**.

LIEUX :

A la salle des fêtes de BREUVANNES

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS :

Caroline CHEVALIER,
Chef de projets du CMES
et
Coordonnatrice ETP
03.25.30.71.34
chevalier.cmes2@gmail.com

CONTENU DU PROGRAMME (GRATUIT) :

- **1 entretien individuel** initial et final,
- **15 séances d'activités physiques adaptées** d'1h30 animées par un éducateur médico sportif, **Charles GALLOT**.
- **10 séances de sophrologie** d'1h animées par une sophrologue, **Sophie PETIT HUSSON**.
- **3 ateliers d'éducation nutritionnelle** d'1h30 et **1 atelier cuisine** animés par une diététicienne, **Arizona OURY**.
- **3 ateliers éducatifs**,
- **1 entretien individuel** (facultatif) avec la diététicienne.

Merci à nos partenaires

LA LIQUE HAUTE-MARNE
SPORT & SANTE
la commune de BREUVANNES

Meuvy retrouve ses statues



Depuis décembre 2021, deux statues de bois de l'église Saint Georges de Meuvy, Saint Nicolas et le lutrin, avaient disparu...

Elles étaient parties à l'atelier TANDEM, en Côte d'Or, qui avait déjà effectué des restaurations de statues pour l'église de Colombey lès Choiseul.

Elles sont revenues le 22 juillet.

Il fallait protéger ces statues du 18ème siècle, répertoriées en tant que monuments historiques, en effectuant un nettoyage et un traitement contre les insectes. Bien sûr, il ne s'agissait pas de refaire les parties manquantes de la statue de Saint Nicolas, mais un système de protection a permis de présenter à nouveau les enfants dans leur baquet.

A cette occasion, une étude a été faite également sur les statues de pierre extérieures, Saint Georges et Saint Michel, pour déterminer et chiffrer les travaux à envisager pour leur bonne conservation.

Cette restauration a été possible grâce aux subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Département et aux dons effectués, via la Fondation du Patrimoine.

Il s'agissait en particulier d'une contribution généreuse de la famille de Jean Marie Thiébaud, qui avait souhaité lors de ses obsèques que les fleurs traditionnellement offertes soient remplacées par un don pour l'église de Meuvy ; merci à eux.



Notre Commune présente à l'Assemblée Générale de l'Association des Clochers Tors d'Europe.

Un clocher tors vrillé, hélicoïdal, twisted, gedreht... est un clocher dont la flèche est en spirale et tourne vers la droite ou vers la gauche.

Cette particularité résulte soit d'une déformation naturelle de la charpente (c'est vraisemblablement le cas à Meuvy), soit d'une volonté des constructeurs. Plus de 100 clochers tors ont été recensés en France et en Europe !

Meuvy s'enorgueillit de posséder le seul clocher tors de Haute Marne. Et grâce à cela, la Commune adhère à l'ACTE (Association des Clochers Tors d'Europe).

Cette Association, qui œuvre pour la promotion de ce patrimoine particulier, a pu tenir à Barran dans le Gers, sa première Assemblée Générale depuis 2019, COVID oblige.

A cette occasion, Claude Cosson, Maire délégué de Meuvy a été élu Président de l'ACTE : tous nos encouragements pour ce « mandat » européen.



Pour en savoir plus vous pouvez consulter, avec Firefox, pour bénéficier de toutes les informations, le site officiel de l'Association www.clocherstors.com

